

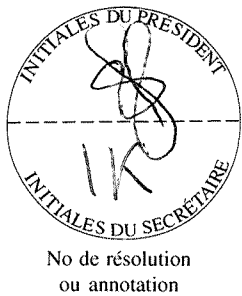
No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2026

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :
 - 3.1. SÉANCE ORDINAIRE 19 MARS 2026
 - 3.2. SÉANCE EXTRAORDINAIRE 30 MARS 2026
4. PÉRIODE D'INFORMATION ET DE QUESTIONS
5. CORRESPONDANCE
6. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SELON L'ARTICLE 10.2 DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE
 - 6.1. Rapport du directeur général selon l'article 10.2 du Règlement sur la gestion contractuelle
7. TRÉSORERIE
 - 7.1. Comptes à payer de la période
8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 8.1. Renouvellement des assurances générales 2026-2027
9. VARIA
10. PÉRIODE DE QUESTIONS
11. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE 18 JUIN 2026
ET LEVÉE DE LA SÉANCE



**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intercommunale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

Jeudi, le 16 avril 2026

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intercommunale Argenteuil Deux-Montagnes
Salle du conseil, Hôtel de ville de Lachute

Présents: Messieurs Stephen Matthews maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Kevin Maurice, maire de la ville de Brownsburg-Chatham, Yan Deschamps, conseiller de la ville de Lachute, Denis Lavigne, conseiller de la municipalité de Saint-Placide, formant quorum de la Régie Intercommunale Argenteuil Deux-Montagnes («RIADM») et monsieur Israël Kanyinda, directeur général et secrétaire-trésorier de la RIADM.

Étaient également présentes : Mesdames Kassandra Bouchard, conseillère de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil et Isabelle Charbonneau, adjointe à la direction générale et comptabilité de la RIADM.

Était absent : Monsieur Bernard Bigras-Denis, maire de la ville de Lachute

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par le président, monsieur Stephen Matthews.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-04-26

Il est
Proposé par monsieur Denis Lavigne
Appuyé par monsieur Kevin Maurice

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté tel que présenté par le président.

- Adopté à l'unanimité

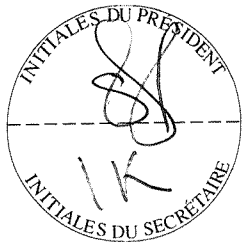
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MARS 2026

CONSIDÉRANT la transmission d'une copie du procès-verbal proposé à chaque membre du Conseil avant la veille de la présente séance et la dispense de lecture en conséquence, le tout conformément aux dispositions du second alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

2-04-26

Il est
Proposé par monsieur Denis Lavigne
Appuyé par monsieur Kevin Maurice
et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 mars 2026.

- Adopté à l'unanimité

3.2. SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 MARS 2026

CONSIDÉRANT la transmission d'une copie du procès-verbal proposé à chaque membre du Conseil avant la veille de la présente séance et la dispense de lecture en conséquence, le tout conformément aux dispositions du second alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

3-04-26

Il est

Proposé par monsieur Kévin Maurice

Appuyé par monsieur Denis Lavigne

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 30 mars 2026.

- Adopté à l'unanimité

4. PÉRIODE D'INFORMATION ET DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au conseil de la RIADM.

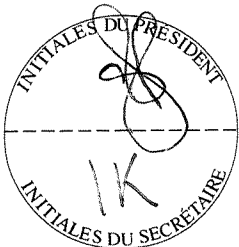
5. CORRESPONDANCE

5.1. Dépôt de la principale correspondance reçue et envoyée

6. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

6.1. Dépôt du rapport du directeur général selon l'article 10.2 du règlement sur la gestion contractuelle

- Concernant le suivi des contrats octroyés par la RIADM, il n'y a aucune nouvelle information à divulguer.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

7. TRÉSORERIE

7.1. Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 20-03-2026 au 16-04-2026, déposée par le président;

4-04-26

Il est
Proposé par monsieur Kévin Maurice
Appuyé par monsieur Denis Lavigne
et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par le président pour la période du 20-03-2026 au 16-04-2026, et ce, pour un montant de 323 477.98\$.

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1. Renouvellement des assurances générales 2026-2027

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes («RIADM») de procéder au renouvellement de ses assurances générales pour la période du 5 mai 2026 au 5 mai 2027 ;

CONSIDÉRANT que la RIADM adhère au fonds d'assurance des municipalités du Québec (FQM);

CONSIDÉRANT que la proposition reçue le 27 avril 2023 prévoit une période de couverture jusqu'à cinq ans, mais que les renouvellements annuels seront soumis ultérieurement à la RIADM;

En conséquence, il est :

5-04-26

Proposé par monsieur Yan Deschamps
Appuyé par monsieur Kévin Maurice
et résolu

QUE la RIADM accepte la proposition d'assurance du Fonds d'assurance des municipalités du Québec pour le renouvellement de ses assurances générales pour la période du 5 mai 2026 au 5 mai 2027, et ce, pour une prime de soixante-quatorze mille deux cent trente dollars (74 230\$) taxes non incluses.

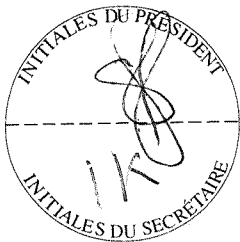
- Adopté à l'unanimité

9. VARIA

- Aucun sujet n'est apporté au varia.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la RIADM.



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intercommunale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

11. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

6-04-26

Il est

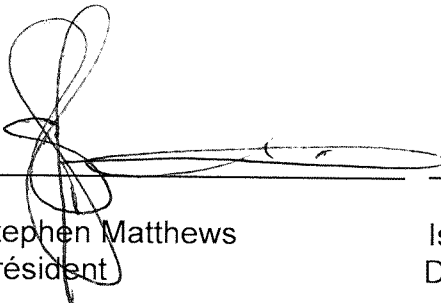
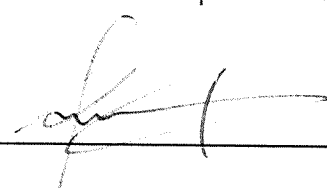
Proposé par monsieur Yan Deschamps

Appuyé par monsieur Kévin Maurice
et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 18 juin 2026
à 18 h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au
380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est
levée.

- Adopté à l'unanimité

	
Stephen Matthews Président	Israël Kanyinda Directeur général et secrétaire-trésorier